



**ACADEMICA**  
INTERNATIONAL  
STUDIES

**ACADEMICA INTERNATIONAL STUDIES  
DUAL DIPLOMA PROGRAM**

**MANUEL  
ELEVES/PARENTS  
2025-2026**

## **EXPLICATION DE LA MISSION**

La mission d'Academica International Studies est de donner aux élèves non-Américains, la possibilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires (lycée) américain tout en passant simultanément leur baccalauréat dans leur pays d'origine. L'objectif de cette mission est de donner un avantage compétitif à ces apprentis du 21<sup>e</sup> siècle par un enseignement indépendant et responsable, grâce aux multiples façons d'apprendre à travers les médias d'aujourd'hui. Flexible, il est centré sur l'étudiant et le virtuel.

## **LE PROGRAMME DUAL DIPLOMA**

Le Programme Dual Diploma d'Academica International Studies donne aux élèves vivant hors sol américain la possibilité d'obtenir le baccalauréat américain en même temps que leur diplôme du secondaire dans leur pays d'origine.

## **ADMISSIONS ET PROCEDURES D'INSCRIPTION**

Academica International Studies, que l'on appellera par la suite « AIS », a mis en place des procédures d'admission et d'inscription pour son programme de double diplôme. Le but du programme étant de rendre l'enseignement accessible aux élèves du secondaire en utilisant la technologie en ligne, ainsi que l'apprentissage à distance dans une salle de classe non traditionnelle.

### **Procédure d'inscription**

Pour s'inscrire, un élève doit compléter un formulaire d'inscription, effectuer un test d'admission en anglais, et être accepté. Une fois admis, l'élève recevra un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder à ses cours. Les cours seront ouverts à partir du premier jour du semestre.

Tous les élèves seront placés dans des classes classiques et pourront ensuite choisir des cours dits « elective » selon le programme d'études. Les élèves recevront un logiciel distinct pour l'anglais, le Manuel Elève/Parent, un guide QuickStart, et tous autres matériaux nécessaires.

## **REGLES DE PRESENCE EN CLASSE**

Le Professeur Américain d'AIS surveille l'assiduité des élèves ; leur présence en classe, leur participation et leurs résultats, afin qu'ils répondent aux exigences du programme, et qu'ils fassent des progrès tout au long du cursus comme expliqué dans les règles de présence.

Les élèves du Dual Diploma doivent utiliser leur propre ordinateur et une connexion internet, assister et participer à leurs cours en ligne comme s'ils étaient dans un cours en salle de classe traditionnelle. Le nombre prévu de connexions requises variera en fonction du cours. Les élèves doivent se connecter au minimum **trois fois par semaine** et passer environ **3- heures par cours, par semaine à réaliser leur travail personnel**. Les élèves sont également tenus de suivre les directives fournies par leur professeur pour compléter les modules dans le **logiciel en anglais** le cas échéant. Les élèves devront consulter leurs emails tous les jours car les enseignants envoient de nombreuses informations, mises à jour et retour de notes.

Si un élève ne se connecte pas pendant une période prolongée, l'enseignant contactera l'élève et le Program Director. Un élève qui ne se connecte pas ou ne participe pas à ses cours en ligne peut être retiré du programme à moins que l'élève, les parents ou son école aient prévenu de cette absence.

La participation est évaluée par le temps passé sur la plate-forme, la contribution via les fils de discussion en ligne, les e-mails, les sessions de discussion instantanée, et/ ou par le travail à rendre (devoir maison), les présentations ou les contrôles. Chaque fois qu'un élève se connecte à un cours, sa participation est enregistrée automatiquement et la durée de temps passé sur chaque sujet est notée.

## ABANDON DU PROGRAMME

Pour bien réussir dans un programme en ligne, les élèves se doivent de communiquer régulièrement. L'enseignant définit les exigences minimales de travail hebdomadaire pour chaque matière. Il est essentiel que l'élève et l'enseignant maintiennent un contact régulier.

Tous les élèves doivent adhérer à cette déclaration pour s'inscrire:

*'Je reconnais que, pendant **les cinq (5) premiers jours** de chaque semestre après mon inscription au programme d'AIS, je peux abandonner le programme sans pénalité si je n'ai pas commencé les cours. Je comprends que pour chaque cours en ligne il y a un nombre minimum de devoirs qui doivent être complétés chaque semaine. Le fait de ne pas soumettre le nombre minimal de devoirs requis par semaine peut entraîner mon retrait du Programme Dual Diploma'*

Pour veiller à ce que les élèves soient au courant de cet engagement, un processus en trois parties s'applique :

1. Si l'élève ne rend pas le nombre de devoirs prévus par le calendrier de cours, l'élève, les parents et le Program Director recevront un courriel de l'enseignant avertissant l'élève qu'il/elle est en retard. L'élève doit répondre à l'enseignant et commencer ses devoirs.
2. Si l'élève ne répond pas à l'enseignant et ne commence pas à rendre un nombre acceptable de devoirs chaque semaine, l'enseignant enverra un e-mail à l'élève, aux parents, et au Program Director.
3. S'il n'y a toujours pas de réponse de la part de l'élève et qu'il ne rend pas un nombre acceptable de devoirs selon le calendrier des cours, l'élève peut être exclu du programme Dual Diploma.

## **ECHELLE DE NOTATION ACADEMIQUE**

Echelle de classement pour les cours virtuels :

A	Excellent progrès	90-100
B	Progrès louables	80- 89
C	Progrès convenables	70-79
D	Progrès faibles	60-69
F	Echec	0-59

## **REGLES DE SURVEILLANCE ACADEMIQUE**

Les élèves du programme Dual Diploma doivent obtenir une note minimum tout au long du semestre, dans chacune de leurs matières. Afin d'obtenir le Dual Diploma, l'élève doit obtenir une moyenne ou Grade Point Average (GPA) de 2,0 (soit une moyenne minimale de 70% dans tous les cours). Si la moyenne d'un élève est inférieure à 70%, il en sera averti par son enseignant et son coach académique.

Pour veiller à ce que les élèves soient au courant de cet engagement et de ces exigences, les processus suivants seront suivis :

1. Si la moyenne d'un élève est inférieure à 70% dans toutes les matières, l'élève, les parents, et le Program Director recevront un courriel de l'enseignant pour les informer de la situation et leur rappeler les règles du programme. L'élève devra y répondre et commencer à rendre des devoirs.
2. Si l'élève ne répond pas à l'enseignant, ne commence pas à rendre de devoirs et n'améliore pas ses notes, le coach académique enverra un e-mail à l'élève, aux parents, et au Program Director.
3. Si, à la fin du semestre, l'élève n'a toujours pas fait de progrès et ne réussit pas ses cours, il/ elle pourra être exclus du Dual Diploma ou être placé sous surveillance académique (Academic Watch) pour le semestre suivant.
4. Un élève qui est placé sous surveillance académique disposera d'un semestre pour améliorer ses notes afin de répondre aux exigences d'obtention du diplôme. L'élève sera suivi de près par son enseignant et coach académique. Si, à la fin du semestre, l'élève ne répond toujours pas aux exigences minimales d'obtention du Dual Diploma , il/ elle sera exclu(e) du programme.

### **« ACADEMIC PROBATION » : POLITIQUE DE MISE SOUS SURVEILLANCE ACADEMIQUE**

Pour obtenir le Dual Diploma, les transcriptions du lycée du pays d'origine doivent être fournies à AIS, une traduction officielle en Anglais des relevés de note du pays d'origine de l'élève sur demande, et l'élève doit obtenir un minimum de 24 crédits avec au minimum 2.0 au GPA (soit 70% de moyenne dans chacune des matières), comme le décrit la charte ci-dessous.

Pour veiller à ce que nos élèves soient au courant de cet engagement et de ces exigences, les étapes suivantes seront suivies :

1. À la fin de chaque année scolaire, la moyenne générale de l'élève (GPA) est calculée en fonction de ses notes de cours finaux. Si un élève réussit sa (ses) matière(s) mais que l'ensemble du GPA de l'élève tombe en dessous de l'exigence minimale de moyenne de GPA de 2.0 , l'élève sera

placé sous surveillance Académique durant l'année scolaire suivante , car est à risque de ne pas respecter les exigences d'obtention du diplôme.

2. Lors du calcul de la GPA, nous utilisons le système de notation suivant :

**A=4.00 B=3.00 C=2.00 D=1.00 F=0.00.**

Le GPA global d'un élève est calculé ainsi : chaque lettre a une valeur de points. Le GPA s'obtient en ajoutant le Grade Point Average de chaque cours finalisé à ce jour, et divisée par la quantité de cours suivis.

3. L'enseignant et le coach académique suivront de près l'élève placé sous surveillance académique au cours du semestre suivant afin de le soutenir et lui rappeler les exigences d'obtention du diplôme.

4. Si l'élève n'augmente pas son GPA global pour atteindre le minimum requis, il/elle risque de ne pas obtenir son Double Diplôme ou d'être exclu du Programme Dual Diploma s'il ne valide pas ses matières.

## **EXIGENCES D'OBTENTION DU DIPLÔME**

L'obtention du Dual Diploma et l'évolution au sein du programme sera fonction de l'obtention du minimum de crédits fixé. Afin d'obtenir le Double Diplôme, les relevés de notes du lycée d'origine de l'élève doivent être fournis à AIS, une traduction officielle en anglais des relevés de note du pays d'origine de l'élève sur demande. L'élève doit obtenir le diplôme d'études secondaires du lycée d'origine, valider 24 crédits et un GPA d'au moins 2.00 comme décrit ci- dessous.

Les notes de l'élève dans tous ses cours sont basées sur sa maîtrise des objectifs pédagogiques ainsi que ses compétences acquises durant les cours. L'évaluation de la note de l'élève est basée sur plusieurs critères tels que ses devoirs, les projets supplémentaires, les tests et autres évaluations en ligne. Les relevés de notes et bulletins scolaires seront les principaux supports pour communiquer la progression et la réussite de l'élève au cours de l'année.

## PROGRAMME SCOLAIRE

Un minimum de 6 des 24 crédits exigés pour l'obtention du diplôme doivent être validés avec Academica International Studies. Tous les élèves suivront obligatoirement 4 cours Majeurs : 2 crédits en Anglais, 1 Histoire des Etats-Unis, 1 Gouvernement /Economie des Etats-Unis. Les élèves devront choisir 2 crédits mineurs (Electives).

## EXIGENCES D'OBTENTION DU DIPLÔME ACADEMICA INTERNATIONAL STUDIES

Pour obtenir le AIS High School diploma, les cours ci-dessous doivent être validés :

<b>MATIÈRE</b>	<b>24 crédits réquis</b>
Langue Maternelle et Littérature	4 crédits – principalement dissertation, lecture analytique et littérature
Anglais	4 crédits
Mathématiques	4 crédits, dont un doit être Algèbre (ou équivalent) et un géométrie (ou équivalent)
Sciences	3 crédits, deux doivent être effectués en laboratoire et l'un doit être SVT ou équivalent
Sciences humaines	1 crédit : Histoire du Monde 1 crédit : Histoire des Etats-Unis 0,5 crédit : Gouvernement des EU 0,5 crédit : Economie
Histoire de l'Art, arts appliqués ou Arts de la Scène	1 crédit d'histoire de l'art, débats et éloquence, arts plastiques
Education Physique et Sportive	1 crédit EPS
Mineurs (Electives)	4 crédits
Moyenne Générale (GPA)	Moyenne Générale de 2.0 sur une échelle de 4.0

## **RESPONSABILITÉS DES ELEVES**

Les élèves doivent respecter un rythme de travail approprié pendant le programme et veiller à ne prendre de retard. Il/elle doit donner le meilleur de lui-même ou d'elle-même pour obtenir de bonnes notes dans toutes ses matières.

Si l'élève rencontre des difficultés avec ses cours, le travail à faire ou sa gestion du temps, il doit contacter son professeur pour lui demander de l'aide.

## **RENDU DES DEVOIRS**

Les élèves doivent finir et rendre leur travail maison, projets, quiz, et tests sur le "Learning Management System" (LMS). Une fois que le professeur note le travail de l'élève, celui-ci pourra accéder à ses notes et aux commentaires du professeur sur le LMS.

## **POLITIQUE DE PUBLICATION**

En tant qu'étudiant d'AIS, vous accordez la permission à l'école et /ou ses ayants droits, employés ou agents, la permission complète d'utiliser, publier et copyright, en totalité ou en partie, citations directes, photographies, et/ou vidéos faites par vous. Ce matériel peut être utilisé avec ou sans votre nom dans toutes les formes de médias, y compris internet et les médias sociaux, à des fins de publicités, de promotion et de développement de l'école et de ses objectifs. Vous donnez cette autorisation sans attendre de rémunération.

## **CODE DE CONDUITE DE L'ÉLEVE**

L'accès à internet est indispensable pour tous les élèves, cependant l'accès doit être fait d'une manière responsable, sûre, efficace, éthique et légale. Avec des ressources électroniques, l'accès à des contenus inappropriés est de l'ordre du possible. Certains sites contiennent des informations illégales, diffamatoires, fausses ou offensantes. Bien qu'il soit impossible de contrôler ces dérives, les bénéfices de l'utilisation d'internet sont plus importants que les inconvénients. Nous apprécions en particulier que les parents discutent avec leurs enfants du fait d'être responsable dans l'usage d'internet.

Veillez lire attentivement les **règles et attentes** :

- **Les élèves sont responsables de leur bon comportement** sur le réseau. Ils doivent toujours utiliser leur ordinateur de manière attentive et respectueuse. Il n'est pas acceptable d'utiliser un langage ou des images obscènes, menaçants ou irrespectueux.
- Nous prenons très au **sérieux l'intégrité ainsi que l'authenticité du travail des élèves**. Ne pas copier/coller ou plagier tout contenu en ligne ou le travail d'autres élèves. Les professeurs utilisent des logiciels pour identifier l'authenticité du travail de l'élève. Copier, autoriser d'autres élèves à copier un devoir, et/ou ne pas utiliser correctement Internet ou l'intelligence artificielle peut entraîner l'exclusion de notre programme et d'autres mesures disciplinaires. N'utilisez pas de sites web tels que Course hero, Docsity ou autres pour chercher ou télécharger des réponses à des devoirs. Cela serait une violation de notre politique d'intégrité académique et pourrait constituer une infraction à la loi fédérale américaine sur les droits d'auteurs.
- **Les élèves ne peuvent pas utiliser d'images ou d'informations provenant** des plateformes, de ressources, d'emails ou documents AIS dans des communications ou images frauduleux.
- **Les « Live Sessions »** font partie intégrante de notre programme. Les élèves sont tenus d'assister et de participer à ces sessions conformément au calendrier académique, à la date et à l'heure qui leur ont été attribués. AIS suit le calendrier américain et les jours fériés des Etats-Unis. Si un élève participe à un voyage ou à un programme d'échange pendant les semaines des « live sessions », il est tenu de s'organiser pour assister à la session de la semaine programmée. La conduite à tenir en live session est la même que dans une salle de classe réelle. Le port d'une tenue appropriée est requis et l'élève doit suivre la Live Session dans un endroit calme, propice à la concentration et ne pas être interrompu. Les élèves ne doivent pas manger, boire, vapoter, fumer ou toute autre activité inappropriée pendant les live sessions. Ils doivent être à l'écoute et participer à la leçon et toujours s'assurer que leur micro et camera fonctionnent correctement.
- **La sécurité est une haute priorité**, surtout lorsque le système concerne de nombreux utilisateurs. Si vous identifiez un problème sur les ordinateurs, veuillez l'indiquer à un administrateur du système.

- **Il est illégal de créer des virus nocifs.**
- **Les Emails ne sont pas privés.** Ne dites jamais quelque chose par email que vous ne voudriez pas voir exposé au conseil de l'école ou dans un journal local.
- **Méfiez-vous des emails inconnus,** particulièrement des adultes que vous ne connaissez pas, demandant des renseignements personnels, essayant d'organiser des rendez-vous, ou d'établir un contact personnel. Alerte votre professeur de tout message inapproprié ou qui vous met mal à l'aise.
- **L'échange de mail avec les camarades de classe doit être lié au programme.** Il est interdit d'envoyer des mails indésirables à ses camarades.
  
- **Les adresses mails offensantes ou obscènes ne sont pas permises.** L'administration se réserve le droit de déterminer si une adresse email, ou un identifiant n'est pas valable ou inapproprié. Si nécessaire, l'élève devra utiliser une adresse mail ou un identifiant différent ou il lui sera refusé de suivre les cours.
- **Protégez vos mots de passe.** Gardez votre mot-de-passe secret, sauf pour vos parents.
- **La direction est en totale coopération** avec les enquêtes faites sur toute activité illégale effectuée via Internet. Si vous ne respectez pas les règles, vous serez informé de votre faute et aurez l'opportunité de vous expliquer. Toute faute grave sera punie par une expulsion du programme, en plus de toute autre procédure judiciaire.

## **REGLES D'UTILISATION D'INTERNET**

Toutes les données sur Internet qui sont transmises ou reçues par nos systèmes de communication informatique sont considérées comme faisant partie des documents officiels d'AIS et, en tant que tel, sont autorisés à être divulgués au Program Director, les parents, l'administration ou autre tiers. Par conséquent, AIS attend des élèves, du personnel et toutes les parties prenantes qu'ils respectent la politique d'utilisation d'Internet.

Les données qui sont transmises, accessibles, ou reçues via Internet ne doivent pas contenir de contenu pouvant être considéré comme discriminatoire, injurieux, obscène, menaçant, harcelant, intimidant, ou perturbateur à toute autre personne. Des exemples de contenus inacceptables peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des armes, des commentaires ou des images sexuels, des insultes raciales, des commentaires spécifiques au genre, ou d'autres commentaires ou images qui pourraient raisonnablement offenser quelqu'un sur la base de la race, l'âge, le sexe, la religion ou les opinions politiques, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Toute utilisation abusive du Portail Educatif fourni par l'école démontré par un non-respect des politiques scolaires, se suivi par des mesures disciplinaires. Les employés peuvent également être tenus personnellement responsables de toute transgression de cette politique. Les comportements suivants sont des exemples d'actions et d'activités énoncées précédemment et qui sont interdites et peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires :

- L'envoi ou l'affichage discriminatoire, harcelant, ou menaçant, de messages ou d'images.

- Le vol, l'utilisation ou la divulgation du code ou du mot de passe d'une autre personne sans autorisation.
- La copie, le piratage, ou le téléchargement de logiciels et de fichiers électroniques sans autorisation.
- L'envoi ou l'affichage de documents ou informations confidentiels à l'extérieur de l'organisation.
- L'atteinte aux droits d'auteur.
- L'utilisation d'images ou d'information des plateformes, ressources, emails ou documents d'AIS dans des communications ou images frauduleux.
- La copie ou le plagiat de contenu Internet ou du travail de camarades de classe en ligne
- Utiliser l'Intelligence Artificielle (IA) de manière inappropriée pour rédiger des devoirs et prétendre qu'il s'agit de son propre travail.
- Utiliser des sites web tels que Course Hero, Docsity ou autres pour chercher des réponses ou télécharger des réponses à des devoirs. Cela constitue une violation de notre politique d'intégrité académique et peut constituer une infraction à la loi fédérale américaine sur les droits d'auteur.
- L'implication dans des transactions non autorisées qui peuvent encourir un coût pour l'organisation ou initier des services et des transmissions Internet indésirables.
- La participation à la visualisation ou l'échange de matériel pornographique ou obscène.
- L'envoi ou l'affichage de messages qui diffament ou insultent d'autres individus
- La tentative d'atteindre le système informatique d'une autre organisation ou d'un tiers.
- Le refus de coopération avec une enquête de sécurité
- L'utilisation du Portail Educatif pour des causes politiques, des activités religieuses, ou toute sorte de jeux.
- Toute atteinte à la sécurité des systèmes de communication électronique de l'organisation.
- L'envoi ou l'affichage des messages qui dénigrent les produits ou services d'une autre organisation.
- Présenter ses propres points de vue comme étant ceux de l'organisation.
- L'envoi anonyme de messages électroniques
- La participation à toute autre activité illégale

## REGLES D'INTEGRITE SCOLAIRE

### Qu'est-ce que l'intégrité scolaire ?

- Cela signifie que l'élève ne doit rendre que son propre travail.

### Pourquoi est-ce si important ?

- Lorsqu'un élève rend un devoir qu'il n'a pas lui-même rédigé, il y a deux problèmes :
  - o Les élèves acquièrent des crédits sur des notions qu'ils ne maîtrisent pas
  - o Ils transgressent les règles d'AIS

### Quels sont des exemples du non-respect de l'intégrité scolaire ?

- Il y a deux types de transgression de l'intégrité scolaire. L'une est le « plagiat » et l'autre est « la tricherie ».
  - o **Plagiat** : Voler et s'approprier (les idées ou mots de quelqu'un d'autre) ; utiliser (la production de quelqu'un d'autre) sans référencer la source. Voici quelques exemples :
    - Copier/Coller un contenu venant d'Internet lorsque ce n'est pas votre propre travail
    - Copier tout autre travail sans référencer la source correctement.
  - o **Tricher** : Influencer par tromperie, ruse ou artifice ; frauder ou utiliser la ruse pour enfreindre les règles de façon malhonnête. Voici quelques exemples, mais qui ne se limitent pas à ce qui suit :
    - Fournir des questions / réponses / travail à un autre élève
    - Recevoir des questions / réponses / travail d'un autre élève
    - Utiliser l'Intelligence Artificielle (AI) de manière inappropriée pour rédiger des devoirs et prétendre qu'il s'agit de son propre travail.
    - Utiliser des sites web tels que Course Hero, Docsity ou autres pour chercher des réponses ou télécharger des réponses à des devoirs. Cela constitue une violation de notre politique d'intégrité académique et peut constituer une infraction à la loi fédérale américaine sur les droits d'auteur.

## Assurer l'intégrité scolaire

AIS utilise une variété d'outils pour s'assurer de l'intégrité du travail des élèves.

- **Plagscan** – Cet outil internet compare le travail des élèves avec une base de données et peut détecter le plagiat et l'utilisation de l'IA. Cette base de données compare le travail des élèves avec le travail d'autres élèves, ainsi qu'avec des ressources tirées d'internet
- **Academic Integrity Database** – Base de données utilisée pour mesurer le nombre de violations des règles par les élèves.
- **L'expertise des professeurs** – Les professeurs ont beaucoup d'expérience, leur expertise est souvent un moyen et un guide pour identifier si le travail de l'élève est original.
- **Règles académiques de rapport d'intégrité** – Les membres de la communauté, les Program Directors, les parents ou les élèves peuvent appeler ou envoyer un mail anonymement concernant tout problème en lien avec l'intégrité académique.

## **Conséquences du non-respect de ces règles, de la politique d'utilisation d'internet et de la politique d'intégrité académique.**

Plusieurs conséquences sont prévues lorsque les élèves sont pris en train de tricher, de plagier, d'utiliser l'IA de manière inappropriée, d'enfreindre le code de conduite, la politique d'utilisation d'internet ou la politique d'intégrité académique d'Ais. Ces conséquences varient entre refaire le travail jusqu'à l'expulsion de l'élève. De plus, les résultats finaux de l'élève peuvent être remis en question si l'élève se fait prendre une fois les résultats rendus.

- **Les élèves** sont responsables de rendre leur propre travail et il est attendu d'eux de :
  - Participer à un appel de bienvenue où les conditions d'intégrité seront discutées.
  - Poser toutes leurs questions en lien avec le plagiat et/ou la tricherie dès qu'ils ont des doutes.
  
- **Les parents**, en tant que partenaires du programme doivent :
  - Vérifier que le travail de leur enfant est authentique
  - Surveiller, à travers leur propre compte sur le Portail Educatif et leur email, les progrès de l'élève et la communication des professeurs.
  - Poser toutes leurs questions en lien avec le plagiat et/ou la tricherie dès qu'ils ont des doutes.
  
- **Les professeurs**, en tant que parties prenantes, doivent assurer les plus hauts standards d'intégrité des élèves et doivent aussi :
  - Agir en tant que ressource pour les questions des élèves.
  - Soumettre des devoirs divers dans la base de données pour en vérifier l'authenticité.
  - Coordonner tout problème touchant à l'intégrité d'un élève avec le Program Director et l'administration.
  - Vérifier avec l'élève sa maîtrise du contenu de cours par la discussion et les devoirs.
  - Participer à tous les séminaires de formation.
  
- **Les Academic Coaches** doivent :
  - Soutenir l'intégrité académique dans chacun des cours
  - Veiller à ce que tous les enseignants prennent part à des initiatives d'intégrité académique.
  - Soutenir les conséquences administratives

## **CODE D'HONNEUR DES ELEVES**

Un élève ne doit JAMAIS :

- Partager son nom d'utilisateur et son mot de passe avec une personne tout autre que ses parents.
- Utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe de quelqu'un d'autre
- Obtenir ou aider quelqu'un à utiliser le système lorsqu'il n'a pas d'accès autorisé
- Diffuser ses informations personnelles ou celles de quelqu'un d'autre (adresse, email, téléphone, etc.)
- Poster des messages privés qui lui ont été envoyés

## **DISPONIBILITÉS ET RESPONSABILITÉS DES PROFESSEURS**

Une communication fréquente élève-enseignant dans un environnement d'apprentissage virtuel exige une grande disponibilité car elle est un élément essentiel à la réussite du programme. Les communications par Messagerie Instantanée (IM) et par e-mail sont considérées comme essentielles et sont attendues de façon régulière. AIS prend les engagements suivants vis-à-vis de ses élèves, parents et Program Directors :

- Tous les e-mails, la messagerie vocale et la messagerie instantanée obtiendront des réponses sous 24h-48h pendant la semaine.
- Les enseignants établiront des heures de « permanence » où les élèves et les parents pourront les contacter. Les enseignants seront disponibles pour répondre à toutes questions concernant le programme pendant ces heures de permanence. Pendant ces périodes, les enseignants pourront répondre aux appels, par mail et par discussion instantanée. Chaque demande d'échange sera traitée le plus rapidement possible avec un objectif de retour sous 24h. Dans le cas où une réponse instantanée n'est pas disponible, aucune réponse pour répondre à une demande ne devrait dépasser un délai de 48h pendant la semaine ouvrable.
- Les enseignants doivent parler personnellement avec chaque étudiant et le Program Director à chaque semestre.
- Les enseignants mettront à jour les pages d'annonces de cours fréquemment. Durant la première semaine de l'année, tous les enseignants auront un « Welcome meeting » avec leurs élèves pour passer en revue les politiques et les plateformes du programme.

## **RESPONSABILITÉS DES PARENTS/TUTEURS**

En tant que parent / tuteur d'un élève utilisant un système virtuel, il est très important de comprendre les responsabilités associées à ce rôle. Avec les nombreuses distractions qu'ont les élèves, il peut être difficile pour certains élèves de consacrer du temps au programme lorsqu'ils ne sont pas à l'école. Il est de la responsabilité du parent / tuteur d'encourager l'élève à gérer son temps de manière efficace. Les enseignants tiendront au courant le parent / tuteur des progrès de l'élève et prendront contact s'ils sont en retard dans le cursus.

Les parents sont tenus de superviser et suivre les progrès des élèves pendant toute la durée du cursus. Ceci peut être fait en accédant au compte parent périodiquement pour suivre les progrès des élèves. Les parents / tuteurs reçoivent leurs codes d'accès à la plateforme digitale pour qu'ils puissent suivre le progrès de leur enfant.

Les parents doivent adhérer aux règles d'intégrité scolaire. L'intégrité académique est l'une de nos valeurs fondamentales en tant qu'organisation éducative. Les élèves qui respectent l'intégrité académique prennent des décisions fondées sur l'éthique et les valeurs qui les préparent à devenir des citoyens productifs et éthiques.

Vous pouvez communiquer avec l'enseignant de l'élève en cas de besoin à travers le Program Director ou par mail directement à l'enseignant en lui posant toutes les questions que vous voulez.

Les parents / tuteurs doivent aussi connaître le plan de cours que leur enfant suit et l'utiliser pour l'aider à planifier son avenir scolaire et éducatif.

## **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

AIS respecte les directives de confidentialité des élèves inspirés par les Droits Educatifs de la Famille (FERPA) ainsi que la Loi sur la protection des renseignements personnels du gouvernement fédéral des États-Unis. Seules les personnes suivantes ont accès aux dossiers des étudiants :

- Le directeur.
- L'équipe administrative.
- Le personnel professionnel (Professeurs, Program Directors).

**Un mot de passe unique est fourni à chaque élève pour accéder à ses cours en ligne. Il est de la responsabilité de l'élève de garder secret son mot de passe.**

## **REGLE D'ANTI-DISCRIMINATION**

Les règles d'admission et d'inscription à AIS respectent les procédures de non-discrimination.

AIS ne discrimine pas les élèves sur la base du sexe, de la race, de la couleur, de l'origine nationale, de l'ascendance, de la croyance, de la grossesse, du statut matrimonial ou parental, de l'orientation sexuelle, d'un trouble ou handicap physique, émotionnelle, ou d'apprentissage, dans ses programmes d'éducation.

En outre, les critères d'admission à un programme ou un cours ne doivent pas avoir pour effet de restreindre l'accès à des personnes dû à leur race, l'ethnicité, l'origine nationale, le sexe, le handicap ou l'état matrimonial.

La discrimination sur la base de la race, l'ethnicité, l'origine nationale, le sexe, le handicap ou l'état civil contre un élève ou un employé est interdite.

## **HARCÈLEMENT ET POLITIQUE INTIMIDATION**

AIS interdit le harcèlement illégal entre les membres de la communauté AIS, y compris la communication de toute forme entre les élèves, les professeurs AIS et / ou du personnel, et des tiers directement ou indirectement liés au Réseau AIS.

AIS est déterminé à maintenir un environnement de travail et d'apprentissage dans lequel les élèves, les professeurs et le personnel peuvent se développer intellectuellement, professionnellement, personnellement et socialement. Une telle atmosphère doit être affranchie d'intimidation, de peur, de contraintes et de représailles.

Il est prévu que tous les élèves et les employés doivent utiliser tous les équipements et les programmes à des fins pédagogiques. AIS est déterminé à protéger ses étudiants et les employés de l'intimidation, du harcèlement ou des utilisations inappropriées des ordinateurs ou des programmes. L'intimidation et le harcèlement **ne seront pas tolérés** et seront justes causes de mesures disciplinaires.

Toute conduite qui constitue l'intimidation ou le harcèlement, tel que défini ici, est interdite.

L'intimidation, le harcèlement et le cyber harcèlement criminel sont définis comme une inflexion de détresse physique ou psychologique, et / ou de communication par des mots, des images ou la parole en utilisant le courrier électronique, ce qui provoque une détresse émotionnelle et pour lesquels il n'y a pas de but légitime.

Toute action d'un élève ou parent jugée inappropriée sera pleinement étudiée par l'administration de l'école.

Les conséquences pour les élèves d'actions qui violent la politique sur l'intimidation et le harcèlement doivent être déterminées par le personnel administratif et peuvent inclure :

- Réunion entre les parents, l'élève et le professeur
- Suspension des services de messagerie
- Suppression de l'accès aux cours.
- 

## **POLITIQUE NETIQUETTE**

Les élèves sont responsables de leur bonne conduite en ligne. Les élèves doivent toujours faire preuve de considération et de respect lors de leur participation aux classes AIS. Le langage obscène, blasphématoire ou menaçant en ligne ainsi que hors ligne ne seront pas tolérés.

Les élèves devraient être prudents à-propos des e-mails reçus de toute personne, en particulier les adultes qui leur demandent des renseignements personnels, tentent d'organiser des réunions, ou effectuent des contacts personnels. Les élèves doivent communiquer aux enseignants tout message reçu qui est inapproprié ou qui les mettent mal à l'aise.

Toute distribution de courriers électroniques non sollicités à des camarades de classe en ligne est interdite. Toute interaction entre les enseignants, les parents, les élèves et les autres parties prenantes seront enregistrées. L'envoi de messages aux camarades de classe en ligne devra être limité à la correspondance qui est relié au programme. Les administrateurs AIS coopéreront pleinement avec toute enquête relative à des activités illégales menées sur Internet.

## **ACTIONS DISCIPLINAIRES**

La direction, en consultation avec les professeurs, détermineront les mesures disciplinaires appropriées en cas de violation par les étudiants du code de conduite convenu. La gravité de l'infraction est le déterminant majeur décidant des conséquences appropriées. Les comportements inappropriés décrits dans le manuel de l'étudiant qui sont considérés comme nuisibles dans un milieu scolaire seront des motifs de révocation immédiate du programme AIS. Les actions possibles peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :

- Avertissement écrit et oral et notification au directeur du programme.

- Placement en « sursis de conduite temporaire ». Les activités du réseau d'enseignement en ligne de l'élève seront surveillées pendant tous les cours de l'élève plus dans ses cours du semestre suivant.
- Suspension du programme AIS pour une période de temps déterminée.
- Suspension permanente de l'AIS.

Lorsqu'une violation a lieu, un rapport, comprenant la date, l'heure et les circonstances de l'acte reproché, sera soumis au Program Director. Ce rapport comprend une description des actions de toutes les parties concernées, le nom des témoins et la preuve documentaire qui soutient les faits.

Tout élève souhaitant signaler une infraction doit déposer un rapport au Program Director. Dès la réception du rapport, AIS, en consultation avec le Program Director, déterminera si une politique AIS peut avoir été enfreinte par l'élève. S'il y a suffisamment d'informations, l'élève et ses parents seront contactés par écrit informant l'élève des charges de façon détaillée, y compris le temps et le lieu où la violation présumée a eu lieu et la pénalité qui serait appropriée si l'élève a réellement effectué cet acte.

## **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE SUR INTERNET**

### **INFORMATIONS D'UTILISATEUR (pour les élèves résidant dans l'Union Européenne)**

**ACADEMICA INTERNATIONAL STUDIES**, ci-après dénommé le Responsable, est chargé du traitement des données personnelles des utilisateurs, et les informe que leurs données seront traitées conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Ainsi, le Responsable fournit les informations suivantes à l'utilisateur, relatives au traitement des données utilisateur :

Objet du traitement des données : maintenir une relation commerciale avec l'Utilisateur.

Les opérations de traitement prévues sont : l'envoi de communications commerciales par email, fax, SMS, MMS, réseaux sociaux ou autres moyens physiques ou électroniques, présents ou futurs, qui permettent l'envoi de communications commerciales.

Ces communications seront envoyées par le Responsable, et auront pour objet ses produits et services, ou ceux des partenaires ou fournisseurs avec qui il a signé un accord. Dans ce cas, des tiers n'auront jamais accès aux données personnelles des utilisateurs.

Mener des études statistiques.

Traiter des commandes, questions, ou toute requête formulée par l'utilisateur par le biais des méthodes de contact disponibles.

Envoyer des newsletters

Pour les utilisateurs qui sont des élèves actuels, anciens ou potentiels de l'organisation éducative dirigée par le Responsable.

Dans l'intérêt du Responsable, le Responsable procède à la collecte et à la conservation des données des élèves, telles que leur nom, date et lieu de naissance, niveau scolaire, genre, nationalité(s), langue(s) maternelle(s), adresse(s) email, numéro de téléphone, date de graduation prévue, nom des parents et informations de contact, établissement scolaire, historique académique, réussite dans le programme scolaire (y compris les bulletins scolaires), réussite/notes au sein du programme académique du Responsable.

**Base juridique du traitement de données :** Consentement de la personne concernée, l'intérêt du Responsable à proposer des services pédagogiques et conserver les dossiers des élèves nécessaires au fonctionnement d'un établissement d'enseignement.

**Critères de stockage des données :** les données ne seront jamais transmises à des tiers. Les données seront conservées tant qu'il existe un intérêt mutuel à les conserver ou dans l'intérêt du Responsable à proposer des services pédagogiques et/ou conserver les dossiers des élèves nécessaires au fonctionnement d'un établissement d'enseignement, à moins que les intérêts ou les droits fondamentaux de l'utilisateur qui nécessitent la protection des données personnelles ne l'emportent. Lorsque cette finalité n'est plus nécessaire, les données seront supprimées selon les mesures de sécurité adéquates, pour assurer la pseudonymisation ou la destruction complète des données.

**Divulgarion des données :** les données ne seront jamais divulguées à des tiers, sauf en cas d'obligation légale.

**Droits de l'utilisateur :**

- Droit de retrait du consentement à tout moment
- Droit d'accès, de rectification, portabilité et suppression des données et restriction ou objection à leur traitement, ces droits étant limités dans la mesure où l'intérêt du Responsable est de proposer des services de formation et de conserver les dossiers des élèves nécessaires au fonctionnement d'un établissement d'enseignement, à moins que les intérêts ou les droits fondamentaux de l'utilisateur qui nécessitent la protection des données personnelles ne l'emportent.
- Droit de déposer une plainte auprès de l'organisation gouvernementale appropriée si vous estimez que le traitement n'est pas conforme à la législation en vigueur.

## **COORDONNÉES**

Adresse postale: ACADEMICA INTERNATIONAL STUDIES. 6340 SUNSET DRIVE, MIAMI, FLORIDA, USA 33143

E-mail: [gdpr@aveteaching.com](mailto:gdpr@aveteaching.com)

## **CARACTÈRE OBLIGATOIRE OU FACULTATIF DES INFORMATIONS FOURNIES PAR L'UTILISATEUR**

Les Utilisateurs, en cochant les cases correspondantes et en saisissant les données dans les champs marqués d'un astérisque (\*) dans le formulaire de contact acceptent expressément l'utilisation de leurs données

L'Utilisateur doit s'assurer que les données personnelles transmises au Responsable sont exactes, et doit l'informer de toute modification.

Le Responsable informe les utilisateurs que leurs données personnelles ne seront jamais transmises à des tiers, excepté aux autorités concernées, conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée, avec l'autorisation expresse des Utilisateurs. Toutes les données requises par le site internet sont obligatoires, car elles sont nécessaires au service fourni à l'Utilisateur.

## **MESURES DE SECURITE**

Cela conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, le Responsable respecte toutes les dispositions du règlement RGPD pour le traitement des données à caractère personnel dont il est responsable, et respecte les principes décrits dans l'article 5 de la RGPD, selon lequel elles sont traitées de manière transparente, légale et juste, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Le Responsable garantit que toutes les politiques techniques et organisationnelles appropriées sont mises en place pour appliquer les mesures de sécurité établies par la RGPD afin de protéger les droits et les libertés des Utilisateurs, et a communiqué les informations nécessaires à l'exercice de leurs droits et libertés.

## **EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES POUR LA PARTICIPATION AUX COURS EN LIGNE**

### **Browser**

- Google Chrome (versions récentes)
- Firefox (versions récentes)
- Safari browser (versions récentes)

### **Plug-ins and Software**

- Microsoft Office, Open Office or Google Docs.
- Adobe Acrobat Reader DC
- Les plugins suivants peut-être nécessaires pour suivre les cours si vous n'utilisez pas Chrome :
  - Java

Pour vérifier votre navigateur <https://www.whatismybrowser.com/>

### **PC/Macintosh Requirements**

- Audio : écouteurs ou casque avec un micro qui fonctionne
- Une Web-Cam
- Une connexion internet à haut débit est recommandée
- Port USB disponible

### **SUPPORT TECHNIQUE**

- Un soutien tout au long des cours suivant les besoins est fourni aux élèves par un professionnel technique. AIS s'est engagé à fournir une assistance technique dans les 24-48 heures lors d'une demande d'assistance.